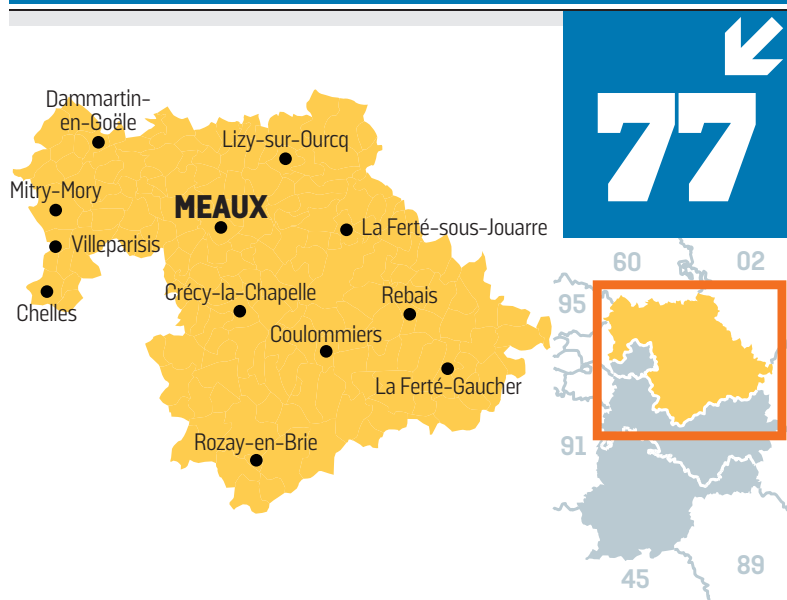




En Seine-et-Marne aussi on produit du champagne, à Citry-sur-Marne, Saâcy-sur-Marne et Nanteuil-sur-Marne.

Les vignes du nord-est doivent-elles disparaître ?

OUI

Quel est l'objectif de votre syndicat en réclamant cette interdiction ?

« Nous souhaitons protéger l'appellation champagne. Pour cela, nous devons réguler strictement les surfaces plantées et la production. Le nom et la notoriété de notre appellation sont souvent détournés. C'est la raison pour laquelle nous plaiderions pour une zone de régulation des plantations couvrant à peine plus que l'aire de l'appellation. On oublie de dire qu'au-delà de cette zone, soit une très grande partie de la Seine-et-Marne, la liberté de planter s'appliquerait. Mais alors pourquoi vouloir cette « zone de protection » ? Notre crainte est de voir s'implanter des vignes aux portes de la Champagne et dont les produits pourraient s'apparenter au champagne. Et sans aucune contrainte de production, contrairement à nous qui devons respecter un cahier des charges précis. Le principal risque est celui du détournement de la notoriété de notre appellation. Cela prend des formes diverses : étiquetage, publicité et cela touche directement le consommateur. Nous craignons aussi la fraude. Cela représente-t-il vraiment un danger pour les vins de Champagne ?

NOUS SOUHAITONS PROTÉGER L'APPELLATION
PASCAL BOBILLIER-MONNOT



Pascal Bobillier-Monnot, directeur adjoint du Syndicat général des vignerons de la Champagne.

Oui, à cause du détournement de notoriété. Lorsqu'un nom, ou ce qui lui est spécifique, est détourné, c'est la réputation qui est entachée et cela tire tout le monde vers le bas : le consommateur, les prix, les producteurs. Le préjudice est impossible à chiffrer.

Quelles sont la taille et l'étendue de la zone de protection que vous souhaitez voir mise en place ?

Nos discussions ont lieu au ministère de l'Agriculture pour les plantations de l'ensemble des régions. Et comme l'an dernier, les demandes de plantations de vins sans indication géographique seront faibles. Les vignerons savent mieux que quiconque que c'est la qualité, la diversité et l'authenticité qui tirent la filière vers le haut. Pas des vins sans indication géographique dont le cours mondial est en deçà des coûts de production français. Regardez ce qui se passe dans le sud de la France ! » S.R.

DÉBAT

Ils auront leur réponse en février. Les viticulteurs franciliens sauront si une indication géographique protégée du vin « Île-de-France » est retenue par le ministère de l'Agriculture. Dans le département, 21 futurs vigneron se sont portés candidats pour produire du vin dans l'appellation. Le projet est porté par le Syndicat des vignerons d'Île-de-France (Syvif). Mais les producteurs de champagne, réunis par le Syndicat général des vignerons de la Champagne (SGV Champagne), craignant de voir s'implanter des vignes à leurs portes, s'y opposent formellement. Au contraire, ils veulent qu'une bande de trois communes autour des trois villages seine-et-marnais (Citry-sur-Marne, Saâcy-sur-Marne et Nanteuil-sur-Marne) qui sont dans l'appellation champagne, soit « stérilisée » selon les mots des viticulteurs franciliens. Dans cette zone blanche, il ne serait pas permis de faire pousser de la vigne. Pourtant, une directive européenne (1308/2013) libéralise la plantation de vignes. On peut en planter un peu partout et produire du vin moyennant quelques conditions. Cette même directive « ne permet absolument pas de stériliser un territoire », explique le Syvif. De leur côté, les vignerons champenois craignent que le vin seine-et-marnais nuise à leur image de marque. Alors, pour ou contre la viticulture en Seine-et-Marne ?

SÉBASTIEN ROSELÉ



Guérard. Daniel Kizel, président de l'association la Feuille de vigne guérardaise.

Considérez-vous votre projet viticole comme réaliste ?

« Seize communes ont été retenues par le Syndicat des vignerons d'Île-de-France (Syvif) avec Guérard au centre, pour produire de la vigne, le long du Grand Morin. Avec un chai coopératif. Nous sommes sur un coteau chargé d'histoire. Entre les XII^e et XVIII^e siècles, se trouvait ici la plus importante production de vin à l'est de Paris. En 2016, le Syvif a

proposé pour l'ensemble de l'Île-de-France un passage à 30 ha de vignes plantés avec l'idée de produire des vins d'indication géographique protégée (IGP) Grand Morin.

Avez-vous obtenu les autorisations de produire du vin en IGP ?

Ces IGP sont importantes car elles entraînent des retombées économiques. Mais les producteurs de champagne ont mis leur veto sur toute la Seine-et-Marne, car trois communes du département (Saâcy, Citry-sur-Marne et Nanteuil-sur-Marne) sont dans l'appellation champa-

NON

gne. Par conséquent, les autorisations sont parties dans l'ouest de la région parisienne.

Croyez-vous que le Syndicat général des vignerons de la Champagne veuille interdire la production de vin dans le département ?

Oui, puisqu'il a voté un cordon sanitaire sur un cinquième du département autour de ces trois communes. Le SGV veut soi-disant protéger sa notoriété, or la distance n'a jamais été un gage de protection de notoriété. D'autant que nous produisons

NOUS SOMMES SUR UN COTEAU CHARGÉ D'HISTOIRE
DANIEL KIZEL

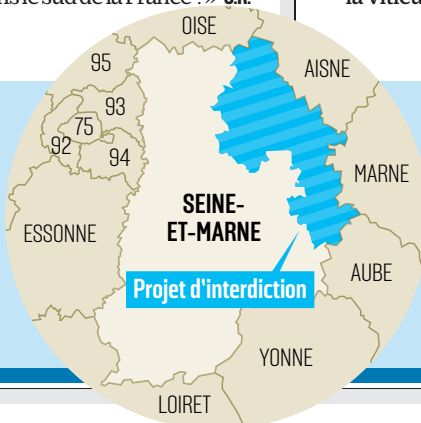
des vins tranquilles, non effervescents. De toute façon, nous n'aurions pas le même type de vin, pas la même notoriété. Nous avons un sol différent de celui de la Champagne.

Y a-t-il un risque que les vignes plantées soient arrachées ?

L'obtention de l'IGP, c'est pour février. On se bat pour obtenir 20 ha dans la vallée du Grand Morin. Le plan B, c'est que le projet de parc naturel régional de la Brie et des Morins a prévu un soutien aux communes seine-et-marnaises pour la renaissance des vignobles historiques. D'une façon ou d'une autre, cela aboutira. Le risque d'arrachage est impossible. Un décret autorise la plantation de mille pieds de vigne par propriétaire. Mais avec l'interdiction de vendre le vin ! » S.R.

3

Le nombre de communes du 77 à se trouver dans l'appellation champagne et autorisées à en produire. Il s'agit de Citry-sur-Marne, Saâcy-sur-Marne et Nanteuil-sur-Marne.



21

C'est le nombre de candidats pour faire pousser de la vigne dans la bande où les Champenois aimeraient n'en voir pousser aucune. Si le ministère de l'Agriculture l'accepte, le vin produit serait vendu sous l'appellation « Île-de-France ».

50

C'est le volume, en hectolitres par hectare, du rendement de la vigne dans la région.

106

Le nombre de communes dans la bande en Seine-et-Marne où les Champenois souhaiteraient qu'aucune vigne ne pousse.